

# Embaucher son premier salarié

## Comprendre la réglementation

### OBJECTIF

Embaucher un premier salarié, connaître les sources de la réglementation en vigueur et choisir le contrat de travail adapté à sa situation

### COMPETENCES ACQUISES

- Connaître la réglementation du droit du travail et les obligations sociales de l'employeur lors de l'embauche d'un salarié
- Estimer le coût d'un salarié et les aides mobilisables
- Se repérer parmi les différents types de contrats de travail et connaître les rubriques obligatoires

### POUR QUI ?

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

## CONTENU DE LA FORMATION

### LA THEORIE

#### Evaluer l'aspect financier d'un recrutement :

- Estimer le coût d'un salarié
- Identifier les aides à mobiliser

#### Connaître le cadre juridique :

- Les sources du droit du travail
- Connaître les rubriques incontournables d'une offre d'emploi
- La classification des salaires
- Les mentions légales du contrat de travail
- Les formalités préalables à l'embauche
- La suspension du contrat de travail
- La modification du contrat de travail

#### Déterminer le contrat de travail adapté :

- Le CDI
- Le CDD
- Le contrat unique d'alternance
- Les autres dispositifs pour palier au besoin ponctuel de main d'œuvre

### LA PRATIQUE

- Rédiger une offre d'emploi répondant aux obligations légales
- Rédiger un contrat de travail simple dans le respect de la réglementation

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets

### VALIDATION

- Réalisation d'exercices pratiques
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

### PRÉREQUIS

- Aucun

### RYTHME



7 heures – 1 jour



7 h 30 – 15 h 30



5 à 10 stagiaires



16 100 XPF \*  
23 000 XPF

\* Prix pour le Chef d'entreprise artisanale

### LIEUX

- CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Nouville
- Antennes CMA Koné, La Foa, Poindimié

### FORMATEUR

Professionnel expérimenté, diplômé dans le domaine de la gestion d'entreprise et des RH.